

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-580-1
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2019-580
DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DE TAXES, COMPENSATIONS
ET TARIFS POUR LES SERVICES MUNICIPAUX
POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020**

ATTENDU QUE le Règlement 2019-580 décrétant l'imposition de taxes, compensations et tarifs pour les services municipaux pour l'exercice financier 2020 a été adopté le 17 janvier 2020 ;

ATTENDU QUE le Règlement 2019-580 décrétant l'imposition de taxes, compensations et tarifs pour les services municipaux pour l'exercice financier 2020 prévoit que le taux d'intérêt sera fixé à 10 % l'an calculé sur le seul montant du versement échu exigible ;

ATTENDU QUE l'article 981 du Code municipal du Québec permet au conseil de fixer un taux d'intérêt autre par résolution ;

ATTENDU QUE suite aux circonstances exceptionnelles liées au COVID-19, Wentworth-Nord désire alléger le fardeau fiscal pour ses contribuables en diminuant le taux d'intérêt :

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par le conseiller monsieur Jean-Luc Groulx lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 20 mars 2020 ;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé et présenté à la séance ordinaire du conseil du 17 avril 2020 et qu'il a été proposé par monsieur Jean-Luc Groulx, appuyé par madame Suzanne Paradis d'adopter le projet de règlement 2019-580-1 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Groulx, appuyé par madame Suzanne Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal que le règlement numéro 2019-580-1 modifiant le Règlement 2019-580 décrétant l'imposition de taxes, compensations et tarifs pour les services municipaux pour l'exercice financier 2020, soit adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

L'article 11 est modifier par l'ajout de ce paragraphe :

Considérant la situation d'urgence sanitaire décrétée par les gouvernements, aucun intérêt et pénalité ne seront portés au compte du 15 mars au 31 juillet 2020.

ARTICLE 3 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

François Ghali
Maire

Marie-France Matteau
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Avis de motion	Le 20 mars 2020
Dépôt et présentation du projet de règlement :	Le 17 avril 2020
Adoption du règlement :	Le 15 mai 2020
Entrée en vigueur :	Le 21 mai 2020
Avis d'adoption :	Le 21 mai 2020